

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 25 septembre 2014

DCM N° 14-09-25-17

**Objet : Participation à l'acquisition de matériels et d'équipements pour les associations socio-éducatives.**

**Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY**

Dans le cadre du soutien apporté par la Ville de Metz à la vie associative, il est proposé d'accorder des aides en investissement pour renouveler du matériel obsolète ou acquérir de nouveaux matériels. Ces projets bénéficient d'un co-financement de la part de la Caisse d'Allocations Familiale ou du Conseil Général de la Moselle.

Il est proposé de soutenir six associations dans ce cadre.

Le Centre Socio-Culturel de Vallières (remplacement de deux fourneaux à gaz), l'Espace de la Grange (équipement d'entretien, auto-laveuse et mono-brosse), la Maison des Associations du Sablon (auto-laveuse, matériel informatique et mobilier), la MJC Metz Sud (acquisition matériel informatique et photocopieur), le CALP (remplacement des plateaux de tables), sollicitent une subvention pour l'acquisition de petits équipements pour un montant total de **5 000 €** selon la répartition détaillée dans la motion.

La section de la Ludothèque des Eclaireurs et des Eclaireuses De France sollicite une subvention dans le cadre du remplacement du Ludobus avec son aménagement intérieur et l'acquisition des jeux et jouets embarqués. Son principe d'utilisation est d'aller à la rencontre de l'enfant, de l'adulte, des familles, des structures scolaires et associatives, dans la rue, pour proposer des activités avec environ six cents jeux. Tous les quartiers messins sont visités. Sa mobilité permet de répondre avec efficacité aux animations et manifestations diverses comme la Fête du Jeu et Metz-Plage. Le mauvais état du Ludobus, acquis en 1995, et son manque de modernité vont limiter à très court terme son action. C'est pourquoi, il devient urgent de le remplacer. Le coût total de cette opération est de **37 395 €**. Ce projet est financé par ailleurs par la CAF, le Conseil Général, le Conseil Régional, et l'association. Le montant restant à charge de l'association est de **6 795 €**. Vu la qualité du projet de cette association et son implication dans l'animation de la Ville, il est proposé l'attribution d'une subvention de **7 600 €**.

Le montant total des subventions proposées est de **12 600 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions socio-éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

**CONSIDERANT** la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie associative locale,

**CONSIDERANT** le soutien apporté aux initiatives favorisant l'animation des quartiers et la promotion des valeurs de partage et de solidarité,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DECIDE :**

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :

- Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières : .....	1 289 €
- Espace de la Grange – Centre Social :.....	1 028 €
- Maison des Associations du Sablon - Centre Social :.....	1 275 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud :.....	560 €
- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières :.....	848 €
- Eclaireurs et Eclaireuses De France :.....	7 600 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les organismes susvisés ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **12 600 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 9

## **Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**